

Conseils de prudence et gestes qui sauvent

L'incendie chez vous. Comment l'éviter ? Que faire s'il survient ?

En France, un incendie domestique survient toutes les 2 minutes. Plusieurs centaines de personnes y trouvent la mort. Parmi les victimes d'incendies domestiques, une personne sur deux décède ou est hospitalisée dans un état grave.

70% des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. **L'intoxication par la fumée**, et les flammes, est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes.

Comment éviter un incendie chez soi ?

- Faites ramoner la cheminée et les conduits au moins tous les ans
- Ne fumez jamais au lit
- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise
- Méfiez-vous de l'huile sur le feu et des grille-pain
- N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.
- Eloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...)
- Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité.
- Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants
- Ayez chez vous un extincteur

Comment être averti à temps ?

- *Ayez un détecteur-avertisseur autonome* de fumée (certifié NF) qui vous alertera dès le début de l'incendie.*

Installé près des chambres, il vous réveillera dès les premières fumées. Dans les pays (Norvège, Canada, U.S.A...) où quasiment toutes les habitations sont équipées de détecteurs-avertisseurs de fumée, le nombre des victimes a été réduit de 50%.

A propos des détecteurs de fumée dans les immeubles

L'Assemblée nationale a décidé de rendre obligatoire l'installation des détecteurs de fumée dans tous les immeubles d'habitation, au terme d'un débat animé dans lequel la série d'incendies meurtriers de l'été dans plusieurs immeubles parisiens insalubres a été largement évoquée. Cette proposition de loi, présentée par les députés Damien Meslot et Pierre Morange, doit à présent être transmise au Sénat.

- *Ne laissez jamais seul à la maison un enfant ou une personne qui ne peut se déplacer facilement (personne âgée ou handicapée).*

**Ne nécessite aucun branchement, fonctionne avec des piles 9V*

Que faire en cas d'incendie ?

Gardez votre calme et, une fois en sécurité, appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable).

- Ne jetez pas d'eau sur de l'huile en feu
- Ne bravez pas la fumée, par exemple dans la cage d'escalier
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne vous jetez pas par la fenêtre

Si vous êtes près de la sortie ou à un étage inférieur au feu, sortez

Si vous êtes à un **étage supérieur** à celui où il y a le feu, ou sur le même palier, **RESTEZ SUR PLACE** et adoptez les mesures suivantes :

- Fermez les portes
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte, colmatez-la avec des linges mouillés
- Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre
- Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide.

En cas de feu sur une personne, quels gestes peuvent la sauver ?

- Si le feu est sur vous, roulez-vous par terre
- Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique ou couvrez-la.
- N'essayez pas d'enlever des vêtements brûlés, ils collent à la peau
- Le plus tôt possible arrosez la victime pour refroidir les éventuelles brûlures

Les enfants et les personnes âgées qui ne peuvent ni fuir rapidement, ni maîtriser seuls un début d'incendie, sont souvent les premières victimes. Ainsi, l'incendie domestique est la **2ème cause de mortalité accidentelles chez les enfants de moins de 5 ans.**

Pourtant l'incendie domestique n'est pas une fatalité car **des mesures simples de prévention existent**, et lorsqu'il survient les bons gestes permettent d'en diminuer considérablement les conséquences.